pourvu que cela lui plaise. Il peut se poser en défenseur de l'agriculture.

» Il n'en est pas moins aujourd'hui encore, comme maire, comme conseiller général, comme particulier, l'ami du gouvernement qui, en 1880, alors que les traités de commerce étaient expirés, les a renouvelés d'une façon ruineuse. Il est l'ami de M. Louis Legrand, qui est venu à Paris, ces derniers jours, achever la conclusion avec la Hollande d'un traité de commerce dont on verra les funestes effets.

» L'agriculture a besoin au Sénat, à la Chambre, de défenseurs contre le gouvernement qui nous ruine.

» C'est ce même gouvernement qui nous présente M. Macarez.

» Dans ces conditions, M. Macarez n'aura pas assez d'indépendance.

» Le département du Nord choisira un autre représentant qui sera chargé de défendre les agriculteurs au Sénat; pendant que M. Macarez travaillera à sa ferme, on fera de son mieux au Comice agricole.

» Notre représentant, tout à fait indépendant vis-à-vis du pouvoir leur dira :

» Le département du Nord veut la protection de ses industries et de son agriculture.

» Il veut que l'argent français reste en France, et que l'argent étranger y revienne.

» Nous ne voulons pas surtout que nos sucres français restent dans les entrepôts, pour faire place dans notre consommation aux sucres allemands.

» Nous ne voulons pas que l'Amérique, les Indes, l'Univers entier nous inonde de ses blés dont le bas prix ne profite qu'aux meuniers.

» Et M. Macarez est meunier.

» Heureusement pour lui ; car ce n'est pas avec sa culture ni avec sa fabrique de sucre, qu'il aurait le moyen de se présenter au Sénat.

» *Un cultivateur.* »

A L'*ÉCHO*. — Il paraît que l'article que nous avons publié, sous la signature Rusticus, a eu le don d'agacer les nerfs du monsieur qui signe O... dans l'*Echo du Nord*.

Le journal opportuniste déplace habilement la question et s'attaque à notre correspondant. « Voilà, dit-il, que tout le monde sait que votre amour pour les champs et pour les fabriques est un simple stratagème destiné à masquer votre amour pour la politique, etc. »

Puis l'*Echo* parle d'indiscrétions, de récriminations désagréables, etc.

A vrai dire, nous ne voyons pas trop ce que vient faire ici la fabrique.

Rusticus, ne vous en déplaise, cher confrère, est bel et bien un cultivateur, un vrai, et non un homme de chambre, et qui mieux est un délégué sénatorial qui, sans connaître de près M. Macarez, peut aussi bien que personne apprécier ses actes au Conseil général.

Mais il ne s'agit pas ici de Rusticus, il s'agit de M. Macarez.

Or, l'*Echo du Nord* ne répond nullement aux questions que nous avons posées. Nous avons accusé le candidat opportuniste d'avoir sacrifié les intérêts économiques aux intérêts politiques.

Au lieu de répondre, on nous accuse de faire de la politique.

Il nous semble cependant qu'une élection sénatoriale est bien une élection politique. Seul, jusqu'ici, l'*Echo* paraît l'ignorer.

Il nous semble que lorsqu'un candidat se met sur les rangs on a quelque droit à lui demander compte de ses actes politiques.

Nous avons demandé s'il était réel que dans la discussion de la question betteravière au conseil général, M. Macarez eut varié d'opinions pour plaire à M. Tirard. Est-ce vrai ? Oui ou non.

Toute la question est là

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, jour de l'An, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

Trois membres de la commission des 44, MM. Pierre Legrand, de Lanessan et Reymond, sont arrivés à Roubaix, mercredi, à 10 heures du matin. Ils étaient attendus à la gare par MM. Julien Lagache, A. Delfosse et Vinchon.

Ces messieurs se sont rendus chez M. Wibaux-Florin, dont ils ont visité minutieusement le vaste établissement.

Cette visite a paru beaucoup intéresser les trois députés enquêteurs, et ils ont pu constater, ainsi que leur a fait remarquer, du reste, M. Delfosse, président de la chambre de commerce de Roubaix, que, dans notre grande ville manufacturière, les fabricants ont mis toute leur fortune et leur activité au service de l'industrie locale, et que c'est à cette énergie et à ces sacrifices pécuniaires que Roubaix doit sa remarquable prospérité.

M. Delfosse a encore fait observer à ces Messieurs, que nos manufacturiers n'ont exposé ces immenses capitaux que sous la foi des traités de commerce, et que rien n'autorise un ministère à modifier, par un simple décret, les tarifs votés par le Parlement.

A onze heures, les trois députés sont allés déjeuner chez leur collègue M. Achille Scrépel, et à midi, ils sont rentrés à Lille par le « car » à vapeur.

Ils seront de retour, à Paris, ce soir, à 6 heures.

Nominations. — De nombreuses promotions ont lieu dans le personnel de la police, à l'occasion du nouvel an.

M. Dervaux, brigadier, est nommé sous-inspecteur des sergents de ville, en remplacement de M. Waeles, promu commissaire de police (emploi vacant depuis plusieurs mois.)

M. Emile Desfrennes, sous-brigadier, est nommé brigadier en remplacement de M. Alfred Chatelet, décédé.

M. Félix Rosbier, sous-brigadier, est nommé brigadier en remplacement de M. Dervaux.

MM. Louis Hennebelle et Carlos Mahieu, agents de police de 1re classe, sont nommés sous-brigadiers en remplacement de MM. Rosbier et Desfrennes, appelés à d'autres fonctions.

En outre, huit agents sont élevés de la 2e classe à la 1re classe, et dix nouveaux emplois de 2e classe sont créés, conformément au vote récent du Conseil municipal.

Les Ecoles nationales de musique. — Nous lisons dans le dernier numéro du *Ménestrel* :

« Cette semaine (14 au 21 décembre) a eu lieu pour la première fois, à la direction des Beaux-Arts, au Palais-Royal, la réunion des directeurs des Conservatoires de province classés comme succursales du Conservatoire de Paris et des Ecoles nationales de musique des départements. C'est M. des Chapelles, chef du bureau des théâtres, qui a reçu les directeurs, en l'absence de M. Kaempfen, retenu à la Chambre par la discussion du budget.

» M. Ambroise Thomas présidait la séance, à laquelle assistaient M. Reyer, inspecteur général de l'enseignement musical, et les inspecteurs chargés des tournées départementales. Les directeurs des Ecoles de musique ont été appelés à Paris dans le but d'unifier l'enseignement dans tous les établissements subventionnés par l'Etat, et d'examiner toutes les questions qui peuvent intéresser leur organisation et leur développement. A la fin de la séance, M. Ambroise Thomas a invité les directeurs à visiter le Conservatoire et à assister samedi à la répétition générale de la Société des concerts. Le jeudi suivant, les directeurs ont été reçus d'une façon charmante par le ministre en personne. »

Ajoutons que toutes les facilités ont été données aux directeurs des Ecoles de musique pour visiter les classes du Conservatoire, y assister aux cours, recueillir tous renseignements sur les méthodes suivies, ainsi que pour étudier l'enseignement musical donné aux élèves dans les écoles primaires de Paris.

M. V. Delannoy, directeur de l'Ecole nationale de musique de Roubaix, faisait partie de la réunion sur laquelle on vient de lire quelques détails.

Une nouvelle composition de Gustave Nadaud. — Voici les paroles du chœur de la *Fabrique*, chanté par le *Choral Nadaud* au concert de l'Hippodrome et dédié à cette société par le poète :

Le feu qui ne s'éteint jamais
S'est ranimé sous la chaudière.

Ici la race humaine, au travail condamnée,
Vient gagner en chantant sa modeste journée.
On n'a jamais bien su
Tout ce qu'il faut de peine,
Pour créer un tissu,
De coton ou de laine.
Il faut laver et nettoyer
La matière première,
La peigner, la broyer,
L'approcher du métier
De la bonne manière,
Et la faire passer
Sous les dents de la carde.
Enfant! prends garde!
L'engrenage est rapide et ses puissants efforts
Brisent les membres les plus forts!

***

La matière, d'abord informe,
Sous la dent se fait nappe, en ruban se transforme ;
Puis s'amincit,
Se rétrécit,
S'allonge incessamment, et fait un nombre énorme
De fils
Subtils,
Qui, sur la broche s'arrondissent,
Se dévident et s'ourdissent;
Chaîne et trame se séparant
Livrés le tout au tisserand.
Battez métier, courez navette !
La chose est faite.

***

Tout à coup, du milieu de ce vaste labeur
Un cri s'élève!
Un cri de haine et de fureur :
La grève !
Puis un silence, plein d'horreur.
Tout mouvement s'arrête ; le salaire
Ne peut survivre au travail suspendu ;
L'oisiveté c'est la misère
Alors tout est perdu !

***

Mais oublions ces sinistres pensées,
Les choses d'ici-bas sont bientôt redressées,
Le travail toujours est vainqueur,
Il donne la paix de la vie,
Santé du corps et paix du cœur,
Reprends la route suivie.
Peigneurs et teinturiers, fileurs et tisserands,
Faites tourner cylindres et rouages,
Fabriquez, façonnez cent tissus différents
Pour tous les rangs, pour tous les âges,
Les paysans, les artisans,
Les artisans, les paysannes,
Les ouvriers,
Les élégantes,
Et les rentiers,
Et les serviettes,
Les pauvres gens,
Les prolétaires,
Tissez de cent manières,
Pour les enfants et les grand'mères.
Portez par les chemins de fer
Et par les routes de la mer
Les produits de notre industrie,
La toile fine et les draps lourds,
Les tapis, les rideaux, la bure, le velours
Et le drapeau de la patrie!

Un artiste roubaisien à Péruwelz. — Nous avons annoncé que M. Fournier, de la Grande-Harmonie, avait été instamment prié de prêter le concours de son talent à un concert de charité donné, le jour de Noël, à Péruwelz. Nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal de Péruwelz* :

« Le succès de la soirée a été sans contredit pour M. Paul Fournier, clarinette-solo de l'Harmonie de Roubaix et premier prix du conservatoire royal de Bruxelles. — C'est un artiste de réelle valeur qui se joue de toutes les difficultés ; c'est un artiste qui sent ce qu'il interprète et qui entraîne son auditoire. Après le *Carnaval de Venise* que M. Fournier a bien voulu nous donner comme bis, la salle tout entière l'a acclamé et lui a bien prouvé qu'elle savait apprécier son véritable talent. »

Acte de courage. — Mardi, vers 8 heures du soir, M. Louis Coulanges à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, passait en voiture sur le pont Saint-Vincent de-Paul. Tout à coup, le cheval glissa et s'abattit : le conducteur fut, à la suite du contre-coup, précipité hors de sa voiture et resta entre les pieds de l'animal. Quant à sa fille, qui se trouvait avec lui, elle était tombée sous la banquette.

La position de M. Louis était terrible : il devait infailliblement être tué, sans le sang-froid d'un passant, M. A. Rousselle, dessinateur, boulevard d'Armentières, 25, qui, s'élançant au-devant du cheval, parvint à le maîtriser et permit ainsi à Coulanges de se relever.

Nous devons féliciter l'auteur de cet acte de courage, qui n'a regagné son domicile qu'après avoir constaté que M. Louis et sa fille n'avaient que de légères contusions.

Chronique du travail. — La chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs nous a envoyé la communication suivante avec prière de l'insérer :

« La chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, industriels et architectes que, par suite d'une entente mutuelle entre ouvriers et patrons, les ouvriers ferblantiers-zingueurs seront payés, à partir du 1er janvier 1885, à raison de 0,60 centimes l'heure. »

On nous dit que les patrons ferblantiers-zingueurs n'ont nullement consenti à cette augmentation de salaire et qu'ils n'auraient même pas été consultés.

Arrestation. — Evariste Doustens, d'Hulst, (Belgique) a été arrêté pour vol d'effets d'habillement, au préjudice d'un fileur de la rue Bernard.

Un gentleman dont il faut se défier. — Samedi dernier, un jeune homme de tournure distinguée, de mise soignée et même élégante, se présentait chez l'un de nos honorables concitoyens et demandait un entretien avec la maîtresse de la maison, Mme X... Celle-ci le fit introduire. Notre *gentleman* raconta une histoire très pathétique qui était, paraît il, la sienne. Issu d'une noble famille alsacienne, il avait éprouvé de grands revers de fortune et se trouvait dans une situation excessivement intéressante. A l'appui de son dire, il exhibait une lettre écrite par un vénérable religieux, dont nous tairons le nom, et qui le recommandait dans les termes les plus chaleureux.

En outre, il montra à Mme X... une liste de souscriptions faites en sa faveur par des membres du clergé et d'autres personnes fort estimables.

Mme X... ajoutant foi à ce jeune homme, s'empressa de lui remettre un secours. Mais elle garda la lettre du P. B..., que le « noble Alsacien » lui abandonna, du reste, de très bon cœur. Le lendemain, elle apprit que le même individu s'était présenté deux jours auparavant chez sa mère, en disant qu'il devait partir le soir même. Elle conçut des soupçons et comme elle avait sous la main une autre lettre du P. B..., elle la confronta avec celle qui lui avait été remise.

L'écriture était absolument différente : Mme X. avait eu affaire à un habile escroc.

Le Père B..., ayant été mis immédiatement au courant de cette aventure, écrivit à Mme X... qu'il n'avait donné de lettre à qui que ce soit, et qu'il viendrait à Roubaix pour déposer une plainte au bureau central de police.

Quant au *gentleman*, on ne l'a plus revu. Les souscriptions figurant sur sa liste, montaient à 200 francs environ. On suppose qu'il a quitté Roubaix et est allé continuer ailleurs ses lucratives démarches.

Quant au *gentleman*, il a eu la maladresse ou plutôt l'audace de ne pas quitter Roubaix; mardi, Mme X... était très surprise de le voir passer tranquillement devant sa maison, dans l'une des principales rues de notre ville. La police fut aussitôt prévenue, et l'agent Danglier, fila l'escroc et le rejoignit à l'extrémité de la rue. Conduit au commissariat du 3e arrondissement, cet individu a déclaré se nommer Auguste Robach, âgé de 25 ans, né à Strasbourg, employé de commerce à Anvers

Les souscriptions figurant sur sa liste montaient à 200 francs environ.

Robach sera transféré à la maison d'arrêt de Lille.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 31 décembre 1880. — A cette époque l'Hospice de Roubaix abritait 226 personnes; 44 enfants étaient placés à la campagne et le nombre des journées d'administrés s'était élevé durant l'année à 87,465 Pendant l'année, 1,913 malades étaient entrés à l'Hôpital, 1686 en étaient sortis; 246 étaient décédés; il en restait 218, le nombre des journées de malades s'était élevé à 55,138.

Le Bureau de bienfaisance distribuait des secours à 1,150 familles, soit 5,750 individus.

Le total des opérations du Mont-de-Piété, durant l'année, s'élevait à 106,723, représentant la somme de 926,497 fr.

La ville avait servi, par les soins de la commission administrative des Hospices, 34,260 fr. de pension à des vieillards indigents des deux sexes vivant dans leur famille.

Les Petites-Sœurs des Pauvres entretenaient plus de deux cents vieillards des deux sexes.

(Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant l'année 1880.

Deux amies frappées de la même infortune et délivrées par le même moyen — On écrit de Gernicourt (Aisne), à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris, sous la date du 10 novembre:

« Je vous remercie de tout le bien que m'ont fait vos Pilules Suisses, car je souffrais depuis vingt ans de douleurs rhumatismales ; sans vos Pilules Suisses, je serais clouée sur mon lit sans pouvoir marcher, mais grâce à vous je me porte très bien. Une de mes connaissances, atteinte aussi de douleurs depuis 19 ans, en fait aussi usage : elle ne pouvait ni s'habiller, ni marcher sans bâtons, et depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle travaille de nouveau parfaitement C'est par nous deux que je vous en demande encore trois boîtes à 1 fr 50, et nous vous autorisons à publier notre lettre, si elle peut vous être utile.

» Mme BARTHÉLEMY. »

LILLE

La commission des Quarante-Quatre — Une pétition des industriels et des ouvriers de Lille portant 2,400 signatures, et adressée à la Chambre des députés pour protester contre l'admission temporaire des filés de coton, a été remise à la délégation parlementaire, mardi soir.

Voici le texte de la pétition :

« Messieurs,

» Nous, soussignés, employés et ouvriers des filatures de coton de Lille, avons l'honneur de faire appel à votre bienveillance pour nous épargner les nouveaux malheurs dont nous sommes menacés.

» Déjà le travail devient rare, beaucoup d'entre nous ont dû accepter des diminutions de salaires ; si l'on rend la situation encore plus difficile en favorisant l'entrée des filés anglais, nous ne saurons plus où trouver du travail.

» Nous ne pouvons pas croire que la Chambre puisse jamais autoriser une pareille mesure ; et nous espérons que vous prendrez en main la défense de notre cause et que vous serez en sorte que la situation, au lieu de s'aggraver, s'améliore le plus vite possible. »

« (*Suivent les* 2,400 *signatures*.)

Le Père Pillon. — Le R. P. Pillon a célébré solennellement dimanche, à l'école libre Saint-Joseph, la fête religieuse de ses noces d'or; s'il doit vivre exilé de ses foyers, le vénérable vieillard a pu du moins, sur la gracieuse invitation de Mgr. Bernard, revenir une fois encore vers les autels que sa main a élevés à Dieu.

Le Révérend Père Pillon porte sans fléchir ses quatre-vingts ans.

Mgr Baunard lui a souhaité la bienvenue, avec l'exquise délicatesse et l'éloquence élevée qui caractérisent sa parole et rappela comment la grande carrière si splendidement couronnée aujourd'hui sur terre, résume le mieux toutes les luttes du siècle sur le terrain de l'enseignement catholique.

Mgr Baunard lui souhaita la joie d'un prochain triomphe qui le ramènera, comme Jacob autrefois, au palais de Joseph; et ses fils et ses petits-fils y seront avec lui !

M. le général de Guiny. — Nous avons annoncé la nomination au grade de général de division de M. le général de Guiny. Voici les états de service du nouveau divisionnaire.

Entré à l'Ecole de Saint-Cyr, le 18 décembre 1846, il en sortait sous-lieutenant le 28 mai 1848 et passait au 4e léger; il était nommé lieutenant au même régiment, le 10 août 1853, et partait avec lui pour l'Orient et prit part au siège de Sébastopol, où il reçut une balle dans la tête. A peine remis, il reprenait part à la campagne le 7 juillet, il était atteint à l'omoplate par un éclat de grenade; le 1er août 1855, il était nommé capitaine au corps. Il fut nommé chef de bataillon en 1865; en 1870, lieutenant-colonel, et en 1871 colonel du 65e et général en 1878. Nommé au commandement des subdivisions de Lille et de Valenciennes le 26 octobre 1878. Depuis, il n'avait cessé d'habiter Lille.

Instruction publique. — A la suite des nombreuses plaintes élevées, depuis quelque temps, contre des actes de brutalités imputés à des instituteurs, le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les inviter à lui signaler immédiatement les instituteurs de leurs départements qui provoqueraient des plaintes pour avoir frappé leurs élèves.

Légion d'honneur. — L'*Officiel* de mardi publie la nomination de chevaliers dans la légion d'honneur de MM. Charles Simon, secrétaire-rédacteur au Sénat et Desbonnets, ancien conseiller municipal.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur en chef,

Il y a huit jours, me fixant sur ce qui s'était pratiqué récemment, pour l'élection du Tribunal de commerce, je me suis présenté, après-dîner, au scrutin, que j'ai trouvé clos.

Ce matin, je me présente à la mairie, quinze minutes avant midi, et je trouve encore le scrutin fermé.

Se déranger deux fois inutilement pour donner à des concitoyens qu'on estime une marque de sympathie, c'est un désagrément qu'il serait facile de prévenir :

1° En indiquant, sur la carte électorale, non-seulement l'heure d'ouverture, mais aussi l'heure de clôture du scrutin.

2° En donnant, dans le journal, ces mêmes indications.

Si le directeur du *Journal de Roubaix* voulait étendre cette précision d'indications aux annonces de concerts, etc., ses lecteurs lui en sauraient gré, autant que le soussigné, qui, faute d'indication d'heure, est arrivé trop tard, dimanche, à la soirée du Choral Nadaud.

Agréez, M. le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. D.

Roubaix, le 30 décembre 1884.

Note de la Direction. — Les observations de notre correspondant sont trop justes, pour qu'il n'en soit pas tenu compte à l'avenir.

Les Industriels de Roubaix et Tourcoing

devant la Commission d'enquête

Après trois avis contradictoires envoyés par la préfecture à la mairie de Roubaix, MM. les membres des chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing, et les industriels de ces deux villes ont été reçus à la préfecture, mardi, à 3 heures et demie, par MM. Pierre Legrand, Waddington, Mézières, Raymond et Soubeyran, membres de la commission des 44.

Une dépêche, que nous avons publiée, avait été d'abord envoyée par la préfecture pour annoncer que ces messieurs recevraient à Lille les industriels de Roubaix.

Une seconde dépêche, de même source, prévenait le maire de Roubaix que les enquêteurs viendraient probablement à Roubaix, aujourd'hui mercredi.

M. Julien Lagache et M Delfosse se sont rendus à Lille, lundi matin, pour éclaircir ce *probablement*. Grâce à cette démarche personnelle, on apprit à Roubaix, d'une façon cette fois officielle, que la délégation parlementaire ne viendrait pas dans cette ville, mais que les chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing devaient se rendre à Lille.

C'est ce qu'elle ont fait hier.

Voici en quels termes M. Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix, a déposé devant la commission d'enquête parlementaire :

Déposition de M. Delfosse

Les Chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing *réunies*, au nom desquelles je vais avoir l'honneur de déposer devant vous, se réjouissent, Messieurs, de vous voir au milieu de nous, pour y recueillir, comme elle l'a fait à Lyon et St-Etienne, les doléances de nos industries, qui sont, ici comme ailleurs, dans un état de souffrance *tel*, que vous ne pouvez manquer d'en être impressionnés.

Je ne plaiderai pas seulement la cause des patrons, mais je plaiderai au même titre celle de nos nombreux ouvriers, dont le sort est étroitement lié au nôtre.

Roubaix et Tourcoing, vous le savez déjà, sont deux grands centres manufacturiers de France ; ils méritent que les pouvoirs publics se préoccupent de leur situation, devenue très précaire, par le fait surtout de l'insuffisance des droits inscrits dans les traités de commerce.

Je vais, messieurs, énumérer sommairement quelles sont nos industries et quelle est leur situation *à l'heure présente* ; la discussion viendra après.

Peignage de laine. — Cette grande industrie, après avoir reçu une alimentation régulière pendant 6 mois, est à l'heure actuelle en grande souffrance et chôme pour une partie.

Filature de laine peignée. — La filature marche péniblement, elle vit au jour le jour, on redoute un chômage partiel; les prix de façon ne sont pas rémunérateurs.

Filature de laine cardée. — Bien que les filés en *laine cardée* soient devenus d'un grand emploi à Roubaix et Tourcoing, la filature ne s'y est pas développée, par le fait d'une erreur manifeste qui a été commise dans les traités, où on a, à tort, assimilé les fils *cardés* aux fils *peignés*; il en est résulté que *Verviers* a pu nous envoyer ses fils en très grande quantité, parce que les droits sont tout à fait insuffisants pour protéger *notre filature*.

Tissage mécanique et à la main. — Beaucoup de métiers chôment en ce moment ; on avait pu espérer mieux pendant le dernier semestre, car l'alimentation se faisait régulièrement, grâce à la *création de quelques articles nouveaux*; mais, arrivés au mois de septembre, nos fabricants virent leurs ordres épuisés. La crise commença alors, car les suppléments n'arrivèrent pas. Le chômage a ainsi amené la misère pour un grand nombre d'ouvriers, et tout indique que la crise durera longtemps. Puissions-nous nous tromper.

Filature de coton. — Nos filateurs de coton de Roubaix et de Tourcoing ne font généralement que *des gros et moyens numéros*, tandis que Lille, que vous avez entendu hier, produit plus particulièrement les numéros fins.

Nous n'en sommes guère plus heureux, car l'écoulement de nos produits se fait très difficilement. Nos filateurs ont dû chercher à Lyon, Saint-Etienne et dans les Vosges des débouchés, même au prix de grands sacrifices d'argent le plus souvent.

Cet état de choses s'est surtout aggravé depuis que la fabrique de Roubaix a perdu les 7/8e de sa production *de tissus mélangés de laine et de coton* par le fait des traités de commerce. Il y a donc eu à Roubaix et à Tourcoing une véritable transformation.

Autrefois, les filés de coton de Roubaix, de Tourcoing, Lille, Armentières, trouvaient leur placement dans nos fabriques. Tout est changé aujourd'hui, et nos filateurs travaillent à de mauvaises conditions de prix.

Et c'est à ce moment même que Lyon et Saint-Etienne viennent demander au gouvernement l'entrée temporaire des fils de coton, au-dessous du n° 50, alors que nous avons déjà et toujours protesté contre ce qui a été fait pour les n^os au-dessus de 50.

C'est contre cette *demande inadmissible* que nous venons protester de toutes nos forces, car il s'agit ici de prendre dans la *poche* des uns pour mettre dans celle des autres.

Il y a d'ailleurs un fait palpable, irrécusable, c'est que Lyon et St-Etienne ont singulièrement exagéré les avantages qu'ils devaient retirer de cette mesure, car il est établi aujourd'hui qu'elle ne produit en moyenne que 1 0/0 sur la valeur de leurs *tissus mélangés*. J'ai en mains des documents qui le prouvent.

C'est donc pour 1 0/0 sur la valeur des tissus qu'on vous propose de ruiner la filature de coton française.

Et maintenant, disons-le : A quoi servent les tarifs des traités de commerce, si le gouvernement conserve le pouvoir de les modifier par des mesures inattendues ? et quelle sécurité donnent-ils aux industriels ? C'est paralyser leurs efforts et anéantir tout progrès par le découragement.

A propos d'entrée temporaire, il est aussi un autre point sur lequel j'appelle votre attention, c'est l'entrée temporaire des *tissus étrangers* qui viennent en France pour y être *teints* et *apprêtés*, c'est-à-dire pour y recevoir une dernière manutention, à charge de réexportation. Il y a donc ici un fait grave contre lequel nous protestons.

Tout ceci prouve jusqu'à l'évidence que l'entrée temporaire découle d'un principe dangereux et mauvais, car on se demande où commence la *dénomination de matières premières*, et où elle finit. J'ai entendu des confectionneurs de vêtements prétendre que leurs matières premières, à eux, étaient *le tissu*, ils ne voyaient pas pourquoi ils ne seraient pas remboursés à la sortie de France des droits qu'ils avaient payés à l'entrée. Cette prétention, il faut en convenir, ne manque pas de logique. — Donc, les entrées temporaires ne devraient pas être tolérées en France parce qu'elles reposent sur un principe faux.

Fabrication des tissus de pur coton. — Cette fabrication comprend les cretonnes, calicots, toile de Vichy, velours de coton.

La fabrication de Roubaix fait de très grands efforts pour implanter ces articles à Roubaix. C'est une véritable concurrence contre Rouen, Roanne et Amiens, nos nationaux. Il est fâcheux d'être obligé d'en arriver là, mais les traités de commerce nous contraignent de varier nos productions pour lutter contre les chômages.

La vente de ces articles se fait d'ailleurs difficilement comme autre chose.

Tissus mélangés de coton et laine. — Comme je l'ai dit tout à l'heure, autrefois les *tissus mélangés* formaient les 7/8e de la production de Roubaix. Aujourd'hui, nous n'en fabriquons plus que la 8e partie, à cause de l'insuffisance des tarifs. C'est l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique qui envahissent nos marchés Tout le monde sait que la main d'œuvre diffère des nôtres de 30 et 40 0/0 en Allemagne et en Belgique.

Industries diverses. — Ces industries comprennent la teinture, la retorderie, les apprêts, la mécanique, qui souffrent nécessairement de l'état général de la fabrique, parce qu'elles n'en sont que l'accessoire.

Résumé. — La crise devient intense, les commandes n'arrivent que dans des *proportions minimes*. Pendant ce temps-là, l'étranger envahit nos marchés *intérieurs* et nous bat en brèche sur les marchés *extérieurs*, car nous voyons augmenter nos *importations* alors que nos *exportations* diminuent.

Ajoutez à cela que la crise agricole rejaillit fatalement sur nos industries, parce que les campagnes s'appauvrissent et ne consomment plus.

C'est à vous, messieurs les législateurs, que nous confions la garde des intérêts de nos industriels et ceux de nos ouvriers.

(Nous publierons dans notre prochain numéro les dépositions faites par M. Charles Jonglez et par les industriels de Roubaix et Tourcoing).

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 31 décembre

Présidence de M. HEPDE

Dromard, de Lille, a acheté à la maison Singer et Co, une machine à coudre dont le paiement devait être effectué par fractions. Dromard a vendu cette machine avant d'en avoir soldé le paiement, bien qu'elle devait rester comme garantie jusqu'à l'extinction de la dette; pour ce fait, Dromard est condamné à 1 mois de prison et 200 fr. de dommages et intérêts.

***

Dans la rue Saint-Germain, à Tourcoing, se trouve un café-concert auquel on a joint une salle de bal. Des disputes très vives arrivent souvent dans cet établissement. Le 28 décembre, entr'autres a été un jour négliste pour les habitués. Henri Desurmont, expulsé du bal pour tapage; Pierre Carrette, expulsé aussi pour coups à ses voisines (peu galant ce tourquennois) ; Fidèle Hubaux, Jules Macnau troublant le bal, ont tous quatre injurié et frappé les agents.

Ils sont condamnés, Desurmont, à huit jours de prison ; Pierre Carrette, à un mois de prison et 5 francs d'amende, pour ivresse ; Hubaux, à deux mois de prison et Macnare, à quinze jours de prison.

***

Une action en diffamation est intentée par Bourigaud, négociant à Lille, contre Lelle-Gelles, négociant à Bailleul. Des injures pouvant porter atteinte au crédit de Bourigaud, auraient été prononcées par Lelle à la brasserie de Strasbourg, le mercredi 17 décembre. Après les plaidoiries de Me Fauchille et Werquin, le tribunal condamne Lelle Gelles, à vingt-cinq francs d'amende, pour injures et à 100 francs de dommages et intérêts, au bénéfice de Bourigaud.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : Pour fraude, Florent, de Mouscron, à deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende: — Gustave Verbèke, de Lille, à six jours de prison et 500 fr. d'amende. — Charles Betteroff, de Risquons-Tout, à un mois de prison, à 500 fr. d'amende et à trois mois de prison pour contravention à un arrêté d'expulsion, cette peine devant se confondre avec la première.

***

L'affaire Havet contre Calais, le *Petit Nord* et l'*Anti-Prussien*, qui devait être plaidée à cette audience, a été remise à huitaine.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Nous avons annoncé que la Cour d'assises du Nord ne siégerait pas en janvier. Le rôle de février est des plus chargés. Outre l'affaire des Etrangleurs de Fives qui tiendra deux audiences, seront jugés : 1° les voleurs de jardins de Fives-Lille, St-André, La Madeleine, Marcq-en-Barœul. Les inculpés sont au nombre de quatorze. Plus de 80 questions seront soumises au jury dans cette affaire dans laquelle on entendra cent cinquante ou deux cents témoins parmi lesquels presque tous les agents de la police de sûreté de Lille. Cette cause prendra, au minimum, quatre audiences.

L'affaire Castrique, remise de novembre, abus de confiance au préjudice de la banque Dutheit et Thomassin, de Lille, prendra au moins deux audiences. A ajouter à cela le crime de Montigny-Candry et d'autres affaires tout aussi importantes, actuellement en cours d'information. On le voit, la session de février sera des plus chargées. Les débats seront dirigés par M. le conseiller Lefebvre du Prey.

Valenciennes. — Le bruit court à Valenciennes que le 8e dragons, en garnison dans cette ville, serait désigné pour tenir garnison à Meaux, et qu'il ne serait pas remplacé.

Dunkerque. — Le conseil municipal a approuvé le projet d'emprunt de 31 millions au Crédit foncier, à 4,75 d'intérêt, remboursables en cinquante-neuf ans.

— On télégraphie de Comores :

« Le navire *Céléstine*, de 132 tonneaux, commandé par le capitaine Benard, allant de Dunkerque à Brest avec houille, a coulé en mer à la suite d'un choc. L'équipage est arrivé ici.

— L'auteur soupçonné du vol commis il y a un mois chez M. Baville, rue Neuve à Dunkerque, où on avait brisé la vitrine du changeur et enlevé une sébille pleine d'or anglais, avait été signalé à Rosendaël.

Deux agents de police furent envoyés pour arrêter Devulder, mais celui-ci doué d'une force herculéenne a opposé une telle résistance aux agents, qu'après les avoir fort maltraités, il a pu leur échapper.

On suppose que Devulder a gagné la frontière; une surveillance a été établie pour pincer cet individu s'il vient à reparaître.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — L'enterrement du lieutenant de vaisseau Dehorter, tué à Tamsui, a eu lieu dimanche à Calais. Une foule émue et sympathique assistait aux funérailles. Le lieutenant Dehorter, né en 1850, était entré à l'école navale en 1867. Aspirant de première classe le 16 août 1870, enseigne le 26 juin 1873, il fut promu lieutenant de vaisseau le 24 février 1881. Dans les premiers jours d'octobre de cette année, il prenait part à l'attaque de Tamsui sous les ordres de l'amiral Lespès C'est là qu'il fut tué.

Boulogne. — *Création de fourneau économiques.* — L'appel adressé par la presse à nos concitoyens, en faveur des ouvriers sans travail, dit l'*Express*, a trouvé de l'écho dans notre ville. Nos amis ont compris que la faim ne pouvait attendre, et qu'en présence du chômage et des rigueurs de la saison, alors que la ville, par suite de sa situation financière obérée, se trouve fort embarrassée pour venir en aide aux ouvriers sans travail qui sont venus en demander à la Mairie, nos amis, disons-le, ont compris qu'il était temps d'agir et que l'initiative privée devait se substituer à l'assistance publique impuissante à soulager toutes les misères.

FEUILLETON DU 1er JANVIER — (N° 28.)

LA PEAU DU MORT

XV

SUITE.

Le juge d'instruction fronça le sourcil, fit une moue sévère ; on aurait pu croire qu'il allait se fâcher. Mais, au bout de quelques secondes, il reprit sa sérénité et dit :

— Puisque vous m'y forcez, je m'en vais vous lire la traduction exacte de la lettre que vous tenez à la main, et si vous voulez consentir à suivre des yeux les lignes bizarres qu'elle contient, vous ne tarderez pas à être convaincu que je suis sûr de mon fait.

Ecoutez. Voici ce que vous écrivait le nommé Tricart :

« Je vais voir Perlot ou plutôt je communiquerai avec lui. Tu ne recevras cette lettre que dans le cas où il n'y aurait pour nous aucun danger, et alors il sera parfaitement inutile de nous cacher dans ta cave. Tu as mis cette fois peu d'empressement à nous accueillir. Si pareille lubie te prenait à la prochaine occasion, gare ! Nous mangerions le morceau, ce qui amènerait l'arrestation de Rouillouse, qui est un mouchard. Tu es prévenu, Remi.

» TRICART. »

Largeval passait par une série de sentiments divers, depuis la stupéfaction jusqu'à la frayeur la plus folle.

— C'est vrai, c'est vrai, dit-il. Je suis tout confondu. En effet, j'ai lu, j'ai suivi de l'œil au moins, et il doit y avoir là, sous ces chiffres entremêlés aux lettres de l'alphabet...

— Ah ! ah ! s'écria le juge d'instruction, voici un premier aveu.

— Mais non, monsieur, répliqua vivement Georges, ce n'est point un aveu. Je conviens que je comprends, grâce aux explications que vous m'avez données ; mais je vous affirme, encore une fois, que je ne sais pas ce que cela veut dire. Je n'ai jamais connu de Tricart, de Perlot, ni de Rouillouse, et tout ce qui s'est passé reste encore et plus que jamais un sombre mystère pour moi.

— Vous ne savez ce que cela veut dire, vraiment ! Vous ne connaissez ni Tricart, ni Perlot; en vérité ? Comment se fait-il alors que votre nom de Remi soit écrit en toutes lettres dans ce billet ?

— C'est ce que je ne puis comprendre en aucune façon.

— Alors, reprit le magistrat, il faut que je me donne la peine de vous apprendre ce que je sais ou plutôt ce que j'ai pu déduire des documents trouvés chez vous.

A des époques fixes, vous avez donné à ces deux hommes des sommes variant entre deux cents et cinq cents francs. Or, Tricart et Perlot, la préfecture de police n'a aucun doute sur ce point, étaient des repris de justice qu'on recherchait encore dernièrement, pour un vol commis avec une audace extraordinaire dans le quartier du Temple.

— Et vous m'accuseriez de complicité dans un vol, moi !

Le juge d'instruction, sans répondre à ces paroles de Largeval, continua :

— Il est clair comme le jour que ces deux malfaiteurs ne doutaient pas de trouver dans votre domicile un asile où ils devaient se tenir cachés pendant le temps nécess